Nations Unies S/2014/776



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 8 juillet 2014 (S/2014/480), concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. L'amélioration des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït s'est poursuivie au cours de la période considérée. En juillet, le Koweït a contribué à hauteur de 10 millions de dollars à l'intervention humanitaire des Nations Unies en Iraq. Il a accueilli avec une vive satisfaction la formation, en septembre, du nouveau Gouvernement iraquien. En septembre également, il a participé à un certain nombre d'initiatives internationales et régionales visant à appuyer les efforts déployés par l'Iraq pour faire face à la menace de l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment à la réunion organisée à Djeddah le 11 septembre par l'Arabie saoudite, ainsi qu'à la Conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Iraq, organisée conjointement par la France et par l'Iraq le 15 septembre. En outre, le 19 octobre, M. Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, s'est joint à une délégation de la Ligue des États arabes qui s'est rendue en Iraq pour y exprimer sa solidarité avec cet État dans le combat qu'il livre au terrorisme. Le 23 octobre, une délégation parlementaire dirigée par M. Salim al-Jabouri, Président du Conseil des représentants iraquiens, a conclu une visite au Koweït consacrée à l'examen des moyens d'établir des relations bilatérales au niveau parlementaire et de renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité.

3. Le 25 septembre, le Premier Ministre iraquien, M. Haider al-Abadi, a rencontré en marge du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies le Premier Ministre koweïtien, M. Sheikh Jaber Mubarak, et lui a à nouveau assuré que l'Iraq souhaitait continuer d'établir des relations harmonieuses avec le Koweït. Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a montré qu'il était déterminé à faire avancer le dossier en continuant à rechercher les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, malgré une détérioration rapide des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays.

14-63452 (F) 051114 071114







4. Une quatrième réunion ministérielle conjointe, qui devrait avoir lieu en décembre 2014, sera l'occasion de resserrer les liens entre l'Iraq et le Koweït dans les domaines de la culture, du commerce, des affaires et des investissements.

II. Activités récentes concernant le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou le rapatriement de leurs dépouilles

5. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a continué de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées par la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité. En Iraq, il a rencontré le Ministre des droits de l'homme, le Chef du Comité interministériel sur les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, le Chef des opérations iraquiennes de la Commission internationale des personnes disparues et des représentants du Gouvernement régional du Kurdistan, en vue d'examiner les progrès accomplis et d'envisager de nouveaux moyens de faire avancer le dossier.

6. Du 16 au 18 septembre, mon Représentant spécial adjoint a, conformément à la pratique établie, effectué une visite trimestrielle au Koweït. À cette occasion, il a rencontré les membres du Mécanisme tripartite en marge d'une réunion du Sous-Comité technique. Il s'est également entretenu avec le Président et les membres du Comité national koweïtien chargé des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, ainsi qu'avec le chef de la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge auprès du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et les ambassadeurs de France, d'Iraq, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les ambassadeurs se sont déclarés satisfaits du rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et ont promis que leurs pays appuieraient ses activités. Le 22 octobre, la Commission tripartite a officiellement accepté l'offre que lui avait faite la MANUI de participer à ses réunions en qualité d'observateur.

7. Le Comité national koweïtien chargé des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre s'est félicité de l'action menée par mon Représentant spécial adjoint pour persuader la partie iraquienne d'utiliser des méthodes scientifiques et techniques aux fins d'explorer les lieux d'inhumation identifiés tout en poursuivant des pistes concernant de nouveaux sites sur la base de renseignements communiqués par des témoins et des informateurs. Le Comité a salué les efforts que déploie l'Iraq pour faire progresser le dossier malgré les conditions de sécurité critiques qui persistaient dans le pays et le fait que des résultats concrets n'avaient pas encore été obtenus. Le Président du Comité s'est également félicité de la décision qu'a prise l'Iraq de mettre à profit les compétences de ses universités pour effectuer des auscultations des lieux d'inhumation au radar géologique, ainsi que des campagnes qu'il a menées pour inciter de nouveaux témoins à coopérer.

8. Le 5 août, le comité interministériel iraquien sur les Koweïtiens portés disparus s'est réuni sous les auspices du Ministère des droits de l'homme pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les recherches de renseignements sur les lieux d'inhumation et les contacts pris avec des témoins et informateurs. Il a été convenu que le Comité appliquerait rigoureusement son plan de travail fixé pour

2014 et que la délégation iraquienne se rendrait en compagnie d'un témoin à la réunion du Sous-Comité technique qui se tiendrait au Koweït en septembre.

9. Le 7 août, des fonctionnaires du Ministère des droits de l'homme ont rencontré des représentants d'universités iraquiennes pour examiner le projet d'auscultation des lieux d'inhumation au radar géologique et les possibilités d'utiliser de nouvelles techniques pour localiser les personnes portées disparues. Par suite de la recommandation, formulée par les universités, d'utiliser des radars géologiques et de recourir à des techniques topographiques aux fins des missions d'exploration, le Ministère des droits de l'homme s'est déclaré prêt à commencer à travailler avec des équipes spécialisées formées par ses soins et par l'Institut médico-légal, dès lors qu'un dispositif officiel de coordination serait établi avec le Ministère de l'éducation.

10. Du 9 au 21 août, une équipe spécialisée du Ministère des droits de l'homme a mené une opération d'exploration et d'excavation à l'Académie du golfe Arabique, dans le gouvernorat de Bassora, et creusé 336 tranchées à cette occasion. Aucune dépouille humaine n'a été trouvée au cours de cette opération.

11. Au cours de la période considérée, le Ministère des droits de l'homme est resté en contact avec un témoin iraquien prétendant avoir connaissance de l'inhumation de militaires koweïtiens à proximité de la base navale du Koweït. À l'initiative du Ministère, le témoin a accompagné la délégation iraquienne à la réunion du Sous-Comité technique qui s'est tenue au Koweït en septembre. Une mission de reconnaissance a été effectuée sur le site les 15 et 16 septembre avec la participation des parties iraquienne et koweïtienne, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge. Le témoin a désigné un emplacement où, selon lui, quatre militaires koweïtiens avaient été enterrés et une excavation y a été effectuée, sans donner de résultat. C'était la deuxième fois qu'un témoin se rendait au Koweït à cet effet (un premier témoin s'était rendu au Koweït en 2009). Il s'agit là d'un précédent encourageant qui est de nature à inciter d'autres témoins à se rendre au Koweït.

12. Le 1er septembre, le Ministère iraquien des affaires étrangères a rencontré deux nouveaux témoins prétendant avoir connaissance de sites d'inhumation au Koweït. L'un de ces témoins, qui disposerait de renseignements concernant un lieu d'inhumation contenant 30 à 40 dépouilles humaines et situé à proximité de la frontière entre le Koweït et l'Arabie saoudite, s'était présenté à la MANUI, qui l'a mis en contact avec le Ministère des affaires étrangères le 28 mai. Il devrait se rendre au Koweït en novembre avec la délégation iraquienne afin d'accompagner le Sous-Comité technique dans une mission de reconnaissance sur le site d'inhumation présumé.

13. Mon Représentant spécial adjoint ayant insisté sur le fait qu'il importe de mobiliser l'opinion afin d'encourager d'éventuels témoins ou informateurs à se manifester, tant en Iraq que dans des pays tiers, le Ministère des affaires étrangères a informé la MANUI qu'il prévoyait de publier tous les trois mois, dans les quotidiens locaux, des annonces concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, dans lesquelles seraient indiqués les numéros de téléphone du Ministère des affaires étrangères et de l'ambassade du Koweït en Iraq et seraient données des garanties d'anonymat et de protection juridique.

14. Afin d'envisager des moyens supplémentaires de progresser dans l'exécution des tâches à accomplir, mon Représentant spécial adjoint a facilité les contacts entre le Comité national chargé des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre et la Commission internationale des personnes disparues, qui aide déjà le Gouvernement iraquien à s'attaquer à la question des disparitions en grand nombre. Il a vivement engagé le Ministère des droits de l'homme et le Ministère des affaires étrangères à concevoir et exécuter des projets destinés à faire intervenir des nouvelles techniques pour aider à identifier des charniers.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

15. Le 29 septembre, mon Représentant spécial adjoint a rencontré le Chef du Comité interministériel iraquien sur les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, et a proposé que le Ministère iraquien des affaires étrangères mène une campagne d'information spéciale, exclusivement consacrée aux archives nationales koweïtiennes. Il a insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique qui s'était engagée sur le dossier des biens disparus et de continuer à réunir tous les six mois, comme convenu, le Comité conjoint sur les biens koweïtiens disparus. Il a proposé que celui-ci prévoie de se réunir en décembre, en marge de la réunion du Comité ministériel conjoint. Il a en outre réitéré la proposition qu'il avait précédemment formulée, tendant à ce que les archives des différents ministères soient recherchées avec l'aide d'étudiants bénévoles, sous la direction de fonctionnaires de ces ministères.

IV. Observations

16. Je me félicite que les liens entre l'Iraq et le Koweït se soient peu à peu améliorés et que le Comité national koweïtien chargé des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre juge encourageants les efforts déployés par l'Iraq pour faire progresser le dossier des personnes et des biens koweïtiens disparus. J'espère que le nouveau Gouvernement iraquien continuera de développer les relations bilatérales avec le Koweït et de renforcer la coopération avec les autorités compétentes pour rechercher les personnes et les biens koweïtiens disparus.

17. Je demeure préoccupé par le fait que la recherche des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, n'a toujours pas donné de résultats tangibles. Je juge cependant encourageant qu'un deuxième témoin iraquien se soit rendu au Koweït et qu'un troisième s'apprête à faire de même en novembre, en particulier après le long délai qui s'est écoulé depuis la visite du premier témoin dans ce pays en 2009. J'espère que l'intensification de la campagne de mobilisation permettra d'attirer davantage de témoins ou d'informateurs à même d'aider à faire progresser les recherches.

18. Je me félicite que la MANUI ait été en mesure de soutenir les efforts déployés par l'Iraq et que les autorités iraquiennes lui aient accordé leur plein appui et aient été sensibles à ses suggestions. J'engage instamment le Gouvernement iraquien à tirer parti dès que possible des possibilités qui se sont récemment fait jour, notamment de l'aide que les universitaires iraquiens et d'autres personnes ayant des

compétences nouvelles peuvent lui apporter en vue d'augmenter les capacités des pouvoirs publics dans ce domaine, ainsi que du recours à de nouvelles méthodes applicables à la recherche de restes humains, reposant notamment sur des techniques et moyens nouveaux d'analyse scientifique et d'auscultation géologique. Selon la Commission internationale des personnes disparues, 300 000 personnes sont toujours portées disparues en Iraq, dont la plupart sont des nationaux iraquiens. Il nous incombe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer la douleur et le chagrin des familles des personnes portées disparues. La MANUI, en la personne de mon Représentant spécial pour l'Iraq et celle de mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, continuera d'apporter tout son appui pour promouvoir, soutenir et faciliter les efforts iraquiens à cet égard.

19. Je tiens à saluer le travail accompli par le Comité international de la Croix-Rouge en ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Je me félicite que la MANUI ait obtenu le statut d'observateur à la Commission tripartite et auprès de son sous-comité technique. La MANUI mesure l'importance de ce geste et se tient prête à jouer pleinement le rôle qui lui a été confié.

20. Je note avec tristesse et regret qu'aucun élément de preuve ou d'information ne s'est jusqu'à présent fait jour en ce qui concerne les archives nationales du Koweït. J'espère qu'une campagne concertée visant à obtenir des renseignements à ce sujet permettra de découvrir de nouvelles pistes. Je demande instamment au Comité interministériel iraquien sur les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, d'envisager, comme l'a proposé la MANUI, de mener une campagne d'information spéciale exclusivement consacrée aux archives nationales koweïtiennes et de charger des étudiants bénévoles de procéder à une recherche approfondie des archives des différents ministères. J'invite le Comité à travailler en étroite collaboration avec ses homologues koweïtiens et avec la MANUI en vue de trouver de nouveaux moyens de faire progresser ce dossier.